

AMORTISSEMENT ET LOYERS DES VÉHICULES DE TOURISME

Véhicules immatriculés après le 1 ^{er} mars 2020		Plafonds de déductibilité des AND selon le prix d'acquisition TTC et Taux de CO ₂ de référence			
		> 9 900 €	> 18 300 €	> 20 300 €	> 30 000 €
Date d'acquisition par l'entreprise ou par le bailleur (LOA/LLD)	Avant le 1 ^{er} janvier 2021	≥ 166 g/km	Entre 50 et 165 g/km	Entre 20 et 49 g/km	< 20 g/km
	À partir du 1 ^{er} janvier 2021	≥ 161 g/km	Entre 50 et 160 g/km		